

construite à peu de frais. Cette échelle fait éviter en partie les remous et renferme le principe d'une succession d'étangs de repos. Je ferai connaître en temps et lieu son fonctionnement au ministère.

Après la persistance que le public met à acheter des huîtres dans la saison réservée, la sciure et les rebuts de moulins font réellement l'exaspération des officiers des pêcheries. Il a été fait beaucoup cette année pour mettre fin à cet abus, mais il reste encore beaucoup à faire. Peu de scieries, même parmi les plus considérables, ont un personnel permanent, mais la main-d'œuvre y est d'occasion et c'est une succession perpétuelle de gens irresponsables. Quand même le propriétaire de l'établissement veut se conformer aux dispositions de la loi, ses employés trouvent plus commode de se débarrasser des rebuts en les jetant dans la rivière qu'd'obéir aux ordres qu'il donne de les charrier ailleurs. Il est vrai que la loi tient les employés responsables ; mais il n'ont pas les moyens de payer l'amende, et devant la perspective de la prison ils disparaîtraient entre le jour de l'assignation et celui du procès, pour être remplacés par d'autres également irresponsables. Nous avons communiqué avec plusieurs des propriétaires de scieries, et beaucoup d'entr'eux paraissent sincèrement désireux de satisfaire aux exigences de la loi. Dans une cause, la preuve a été établie la culpabilité du propriétaire qui fut condamné à l'amende. Il faudra de la persévérance, de la patience, et surtout du temps, pour faire disparaître entièrement cette pratique déplorable. Je me suis attaché à trouver des mesures de répression plutôt que de châtement, car ce sont les plus efficaces.

Il existe une certaine hostilité contre l'introduction des passes-migratoires ; mais on espère que quand les propriétaires de scieries verront combien peu ils y perdent en se conformant à la loi, ils finiront par se soumettre à ce qui est absolument nécessaire ; et lorsque l'esprit public se sera un peu calmé, il reconnaîtra au poisson le droit de se rendre dans ses frayères.

LES GARDIENS.

Depuis que j'ai eu l'honneur d'être préposé à cette division, je me suis efforcé de l'administrer avec beaucoup d'économie et de diminuer les frais du service. Le temps est venu où l'intérêt public exige que la dépense soit augmentée, mais il n'est pas nécessaire que cette augmentation soit bien considérable.

Le salaire uniforme que reçoivent les gardiens de pêche de l'Île du Prince-Edouard, \$30 par année, fut probablement basé sur les £5 de solde annuelle que les maîtres de port recevaient avant la confédération. Si l'on tient compte de l'économie avec laquelle le bureau était alors administré, cette rémunération était peut-être suffisante pour les services rendus. Mais les choses sont changées maintenant. Les gardiens ont aujourd'hui une besogne considérable à faire, et ils sont censés la faire. Leurs attributions sont loin d'être uniformes, sous le double rapport de la quantité et du genre. Sur quarante gardiens, vingt sont chargés de veiller sur les rivières, et les vingt autres sur les pêches maritimes. Pour quelques-uns des gardiens qui n'ont pas à sortir de chez eux pour veiller sur un court espace de rivière, \$20 suffisent. Pour d'autres qui, à part les rivières, ont à surveiller les bancs d'huîtres dans les estuaires, \$30, \$35 ou \$40 ne sont pas de trop. Pour d'autres encore qui sont préposés à la surveillance d'une côte, avec, durant la saison, un village de pêche temporaire renfermant une ou plusieurs fabriques de homard, sans compter un cours d'eau dans lequel on jette de la sciure, \$50 par année ne sont certainement pas exorbitantes. De quelque zèle qu'un gardien soit doué, on ne doit pas s'attendre qu'il donne une trop grande partie de son temps pour la rémunération qu'il reçoit aujourd'hui. C'est pourquoi je suggère que les salaires des gardiens soient basés sur une échelle établie d'après une note que j'ai tenue des services que chacun d'eux a accomplis l'année dernière.

L'augmentation des fabriques de homard a dépassé toutes les prévisions. Là où il n'y en avait que trente-deux l'année dernière, on croit qu'il y en aura cent cinq en opération le printemps prochain. Il est évident qu'il faudra un certain nombre de nouveaux gardiens. Indépendamment de ceux qui sont spécialement nécessaires dans les districts des fabriques, il est bon d'en nommer un pour les rivières Brudenel